

SOSLH 287/7

6211

(1948, 50-53, 55,
57-59, 62-63, 65,
68, 70-71)

COMMISSIONS BUDGETAIRES

6211

FICHE DE REFERENCES

- cf. 6302 - Comité du budget d'exploitation et des Comptes.
- cf. 6401 - Comité des Investissements.
- cf. 6410 - Création au sein du Conseil d'un Comité du Budget et des Comptes.

Création, au sein du Conseil, de
Commissions budgétaires

	C.A. 15.12.48	31	Qd a)
	C.A. 22.12.48	15	Qd e)
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	24.12.48		
	C.A. 25. 1.50	17	IX
	C.A. 11. 7.51	14	VIII c)
Note du "Budget"	6.10.52		
	C.A. 29.10.52	15	VIII c)
	C.A. 28. 1.53	19	VIII c)
	C.A. 12.10.55	19	VIII f)
	C.A. 30.11.55	29	VIII a)
	C.A. 17. 7.57	23	VIII b)
	C.A. 30. 7.58	20	VIII d)
	C.A. 5. 5.59	13	VIII a)
	C.A. 4. 4.62	12	VIII a)
	C.A. 18. 9.63		VIII b)
	C.A. 24. 2.65		VIII b)
	C.A. 23. 6.65		VIII b)
	C.A. 26. 6.68		VIII c)
	C.A. 21. 1.70		VIII d)
Suppression	C.A. 3.11.71		III

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 3 novembre 1971

III - Questions administratives et financières

III - Questions administratives et financières

= En dehors de l'Ordre du Jour

- Communication de M. le Président relative à l'adoption d'une nouvelle procédure budgétaire.
- Modification du calendrier des séances du Conseil pour le 2ème semestre 1971.

M. LE PRESIDENT rappelle que le Conseil doit approuver avant le 1er décembre prochain les budgets d'exploitation et d'investissement de la S.N.C.F. pour 1972. Les circonstances n'ayant pas encore permis d'arrêter définitivement la procédure qui devra s'appliquer à l'avenir à l'élaboration de ces budgets pour tenir compte des nouvelles dispositions conventionnelles, la proximité de la date-limite précitée le conduit à proposer de recourir une fois de plus, en l'espèce, à la procédure intérimaire déjà utilisée pour la dernière révision budgétaire : les projets de budgets de l'exercice 1972 seraient ainsi d'abord soumis au Comité du Budget et des Comptes dans une séance à laquelle tous les membres des Commissions Budgétaires seraient conviés à assister dans la mesure de leurs possibilités ; ils seraient, ensuite, examinés par le Conseil lui-même. Pour tenir compte des difficultés rencontrées dans l'établissement de ces projets, la date de cet examen pourrait être fixée au mardi 30 novembre à 9 heures, cette séance du Conseil se substituant à celle qui devait avoir lieu le mercredi 24 novembre. Cette dernière date pourrait être retenue pour la réunion préalable du Comité du Budget et des Comptes. M. LE PRESIDENT ajoute que ces rendez-vous offriront l'occasion de faire concomitamment le point de l'évolution de la situation budgétaire pour l'exercice en cours.

Cela étant, et afin de pouvoir aménager en conséquence les structures internes du Conseil, il voudrait dès aujourd'hui solliciter son accord de principe sur les lignes générales des procédures d'examen du budget qui pourraient être adoptées à l'avenir.

Mais, avant d'exposer ce que pourraient être ces modifications et pour en mieux saisir à la fois la nécessité et la portée, M. LE PRESIDENT croit utile de rappeler les conditions dans lesquelles les règles actuelles avaient été tracées, puis de dégager les conséquences de la réforme des conditions d'exploitation au regard des procédures budgétaires.

Sur le premier point, un rappel historique montre que les procédures actuelles résultent d'adaptations successives

.....

des règles définies dans le cadre des dispositions stipulées par les anciens articles 18 et 28 bis de la Convention. Certaines de ces adaptations - telle celle motivée par la recherche, à la fin de 1948, d'importantes compressions des dépenses d'exploitation et qui a consisté à superposer 4 Commissions Budgétaires au Comité du Budget et des Comptes - peuvent être considérées comme ayant revêtu à l'origine un caractère circonstanciel, tandis que d'autres répondent incontestablement à des besoins plus durables, dans la mesure où ceux-ci reflètent les innovations survenues dans l'organisation de l'appareil administratif de l'Etat : c'est le cas de l'intervention du Comité n° 8 du Conseil de Direction du F.D.E.S. dans l'examen du budget d'investissement de la S.N.C.F. ; cette intervention a conduit le Conseil, depuis 1966, à se pencher dès le mois de mars sur ce document, et ce dans des conditions qui rendaient matériellement impossible une instruction préalable à la fois par le Comité du Budget et des Comptes et par la 4ème Commission Budgétaire.

Abordant ensuite l'examen des nouvelles dispositions contractuelles susceptibles d'influer sur les procédures budgétaires, M. LE PRESIDENT rappelle qu'une date-limite ferme est désormais commune pour l'approbation des deux budgets d'exploitation et d'investissement, celle du 1er décembre de l'année n - 1. Si l'obligation minimum d'une révision annuelle du budget d'exploitation au 1er juillet est expressément maintenue, la pleine responsabilité financière que confère à la S.N.C.F. l'élargissement de son autonomie de gestion apparaît de nature à justifier plus fréquemment que par le passé des révisions intermédiaires.

D'autre part, l'échange de lettres des 16/25 juillet 1969 a prévu, pour la période transitoire, une procédure de concertation qui repose sur une réunion de représentants du Ministère des Transports, du Ministère de l'Economie et des Finances et de la S.N.C.F. et qui est destinée à vérifier chaque année "la bonne marche de l'opération" (c'est-à-dire le bon déroulement de la réforme des conditions d'exploitation de la S.N.C.F. et du plan de redressement de sa situation financière) "et les progrès accomplis en direction des objectifs fixés" par le contrat de programme. Aux termes de l'échange de lettres précité, cette vérification devrait avoir lieu au mois de septembre. En réalité et comme l'a fait ultérieurement valoir M. de LA GENIERE, cette date est un peu tardive au regard des exigences propres à la préparation du budget de l'Etat et il serait souhaitable de l'avancer, sinon au mois de juin, du moins au début de juillet. M. LE PRESIDENT n'oublie pas, enfin, qu'il avait donné, en particulier aux Administra-

.....

teurs représentant le personnel, l'assurance que le Conseil serait associé à cette concertation périodique.

C'est en fonction de toutes ces données qu'il convient d'organiser les nouvelles conditions de l'examen budgétaire.

Celui-ci étant appelé à le mobiliser plus souvent qu'autrefois, il apparaît immédiatement qu'il serait raisonnable d'alléger l'appareil existant.

Dans une telle perspective, les Commissions Budgétaires pourraient, semble-t-il, être supprimées sans inconvénient majeur : elles ont fort bien rempli leur rôle et leur action a porté ses fruits ; mais, aujourd'hui, l'effort budgétaire ayant revêtu des dimensions dépassant de beaucoup la recherche d'économies ponctuelles, il est devenu difficile à chacune des Commissions responsables d'une fraction du budget d'évoquer, sans franchir les frontières de son propre secteur, les grandes questions relatives à la gestion d'ensemble de l'Entreprise qui constituent, ainsi qu'il est bien normal, leur souci commun.

Quant au Comité du Budget et des Comptes, il serait remplacé par deux organismes, le Comité du Budget d'Exploitation et des Comptes et le Comité des Investissements.

Le Comité du Budget d'Exploitation et des Comptes - sans préjudice, bien entendu, de ses attributions relatives à l'examen préparatoire des comptes annuels - serait étroitement associé aux différentes phases de la procédure d'établissement du budget d'exploitation ; ce Comité comprendrait, en dehors du Président et des deux Vice-Présidents du Conseil d'Administration, 7 membres.

Le Comité des Investissements comporterait, quant à lui, outre le Président et les deux Vice-Présidents, 5 membres et il serait chargé de suivre l'élaboration du budget d'investissement, depuis la phase préparatoire orientée vers les travaux du F.D.E.S. jusqu'à sa mise au point définitive. L'existence de ce Comité spécialisé témoignerait de l'importance que la S.N.C.F. attache à ses problèmes d'investissements et de la vigilance avec laquelle elle entend utiliser la liberté accrue dont elle pourrait disposer pour la détermination de ses programmes et de leurs modalités de financement ; toutes les questions susceptibles de se poser à cet égard pourraient être fort utilement dévolues à son examen préalable.

La procédure pourrait donc, en substance, se résumer ainsi qu'il suit :

.....

Le Comité du Budget d'Exploitation et des Comptes serait convoqué au mois de juin de chaque année pour examiner :

- d'une part, les conditions d'exécution du budget d'exploitation de l'année en cours (et satisfaire ainsi à l'obligation conventionnelle de réviser ce budget avec effet du 1er juillet);

- d'autre part, les premières hypothèses qu'il est possible de retenir, non pas encore quant au budget de l'exercice suivant, mais quant à ce qui constituera les données de base susceptibles d'être prises en considération pour l'élaboration de ce budget, qu'elles soient propres à l'Entreprise ou qu'elles concernent la politique générale de l'Etat.

A la suite de cet examen par le Comité du Budget d'Exploitation et des Comptes, le Conseil d'Administration serait, à son tour et à la date utile, appelé à délibérer concomitamment sur la révision du budget d'exploitation de l'exercice en cours et sur les éléments sur lesquels devra porter la concertation tripartite annuelle.

De son côté, le Comité des Investissements se réunirait, au mois de février ou de mars, pour déterminer en temps voulu les premières propositions à soumettre au Conseil en vue de leur transmission au F.D.E.S.

Les budgets d'exploitation et d'investissement seraient examinés, avant le 1er décembre et dans des délais que les opérations préalables ci-dessus décrites permettraient d'abrégger, par le Comité du Budget d'Exploitation et des Comptes pour le premier et par le Comité des Investissements pour le second, avant que d'être soumis au Conseil pour approbation.

Ces dispositions semblent bien correspondre à l'esprit de la récente réforme des conditions d'exploitation de la S.N.C.F., d'une part, en ce qu'elles devraient conduire à une prise de conscience accrue des exigences de l'équilibre par ceux qui sont chargés de l'élaboration et de l'exécution des budgets, d'autre part, en ce qu'elles sont de nature à inciter les Membres du Conseil eux-mêmes, à quelque catégorie d'administrateurs qu'ils appartiennent, à ne jamais séparer les problèmes budgétaires de leurs préoccupations légitimes.

M. LE PRESIDENT ajoute que, si ces suggestions étaient retenues, elles seraient mises en oeuvre, dans le cadre d'une réorganisation d'ensemble des organismes constitués par le Conseil dans son sein, de manière à assurer l'équilibre des présences à l'intérieur de ceux qui fonctionnent d'une manière

.....

permanente et qui seraient, en dehors des deux Comités (celui du Budget d'Exploitation et des Comptes et celui des Investissements) dont il vient d'être question, le Comité des Marchés et le Comité de Trésorerie. Il soumettra, en temps utile, au Conseil les propositions de désignation des nouveaux membres de ces Comités, après avoir pris contact avec chacun des intéressés.

Le Conseil approuve l'ensemble des propositions qui lui sont ainsi soumises.

RECHERCHE D'UNE NOUVELLE PROCEDURE
ET D'UNE NOUVELLE STRUCTURE
D'EXAMEN BUDGETAIRE

La mise en oeuvre de la réforme des conditions d'exploitation du Chemin de fer pose la question de savoir s'il convient de modifier la procédure et la structure d'examen des budgets d'exploitation et d'investissement. En effet, les errements actuellement suivis en la matière ont été conçus dans le cadre des dispositions conventionnelles antérieures à la réforme et elles résultent à la fois de ces dispositions et des règles internes qui avaient été tracées dans ce cadre juridique par le Conseil lui-même.

*

* *

I - Rappel des conditions dans lesquelles la procédure et la structure actuelles avaient été élaborées

Dans le cadre des règles tracées par les anciens articles 18 et 28 bis de la Convention pour l'examen ou la révision des budgets d'exploitation et d'établissement, le Conseil avait arrêté les règles suivantes :

Par ses délibérations du 15 décembre 1948 (pour le budget d'exploitation) et du 22 décembre suivant (pour le budget d'investissement), faisant suite à un échange de lettres entre le Ministre des Travaux publics et des Transports et la S.N.C.F. relatif à la réalisation d'un programme d'économies, il avait

.....

décidé de confier l'examen préalable des budgets à un certain nombre de Commissions constituées dans son sein, chacune étant spécialisée dans une catégorie propre de recettes ou de dépenses.

Une autre délibération en date du 20 décembre 1944 avait déjà institué un Comité du Budget et des Comptes pour l'examen, avant leur présentation au Conseil, des questions budgétaires ou comptables et la nécessité était apparue d'harmoniser le fonctionnement des Commissions budgétaires avec celui de ce Comité tout en précisant les relations des Commissions entre elles.

C'est la raison pour laquelle, par une délibération du 25 janvier 1950, le Conseil avait ultérieurement aménagé les conditions de fonctionnement de ces divers organes. La structure d'examen budgétaire ainsi définie est, dans son ensemble, celle qui demeure actuellement en place.

L'examen du budget d'exploitation est réparti entre trois Commissions de 3 ou 4 membres chacune. Celui du budget d'investissement est confié à une Commission unique plus nombreuse (6 membres actuellement) qui assume également l'examen des crédits budgétaires d'exploitation liés directement aux investissements.

Le Comité du Budget et des Comptes, qui comprend, outre le Président et les Vice-Présidents du Conseil d'Administration, les Présidents des 4 Commissions budgétaires, auxquels sont adjoints, ès-qualités, l'Administrateur - Directeur du Budget au Ministère des Finances et un Administrateur représentant le personnel, assure la synthèse de ces différents examens particuliers.

.....

Dans la pratique, l'examen préalable des propositions tarifaires susceptibles de concourir au rétablissement de l'équilibre du budget d'exploitation - primitivement dévolu à la 1ère Commission budgétaire - a été ensuite réservé au seul Comité du Budget et des Comptes quand il n'a pas été purement et simplement supprimé, la question étant alors réservée pour le Conseil lui-même (avec ou sans distribution de rapport écrit).

Quant à l'examen du budget d'investissement par le Comité du Budget et des Comptes, il a été, lui aussi, supprimé, depuis 1966, concurremment avec la décision prise à cette date d'avancer en fait au 31 mars la date de présentation de ce document de façon à ce qu'elle précède son examen par le Comité spécialisé du Conseil de Direction du F.D.E.S. (1)

*

* *

II - Conséquences de la réforme

Les innovations essentielles apportées par la réforme peuvent être groupées autour de deux notions :

a) - La première est celle de l'autonomie de gestion conférée à la S.N.C.F. par l'article 18 nouveau de la Convention. Du fait de cette autonomie, la S.N.C.F. devrait bénéficier d'une plus grande liberté dans l'élaboration et l'exécution de son budget. Mais la pleine responsabilité financière qui lui échoit en contrepartie, tout au moins à terme, confère pour elle plus de rigueur encore que dans le passé à l'impératif d'équilibre budgétaire qui pèse sur l'ensemble de sa gestion.

.....

(1) Toutefois, la procédure intérimaire qui a été appliquée en 1970, dans l'attente de l'approbation de l'avenant, à la présentation définitive du budget d'investissement de 1971 a comporté le rétablissement de l'examen de ce budget par le Comité du Budget et des Comptes.

L'Etat ne saurait, pour autant, se désintéresser de ce budget et de ses conditions d'équilibre : tout d'abord, il continue de participer directement à la réalisation de cet équilibre durant la période transitoire ; en second lieu, la gestion ferroviaire affecte profondément la conduite générale de l'économie (en particulier, sous l'angle du niveau des prix et des salaires et sous celui de la planification et du financement des grands investissements) ; enfin, et à l'inverse, l'équilibre budgétaire de la S.N.C.F. ne peut être établi et maintenu qu'en fonction de l'environnement économique que l'action et les décisions de l'Etat contribuent à créer.

Pour toutes ces raisons, l'échange de lettres des 16/25 juillet 1969, qui éclaire et complète les dispositions de l'avenant, notamment pour la période transitoire, a prévu expressément une procédure annuelle de concertation tripartite.

Aux termes de cet échange de lettres, "la bonne marche de l'opération durant cette période et les progrès accomplis en direction des objectifs fixés seront vérifiés chaque année au cours du mois de septembre (1). Le Ministère des Transports et le Ministère de l'Economie et des Finances procéderont avec la S.N.C.F. à un examen d'ensemble où seront précisés, pour l'exercice suivant, les mesures tarifaires, les gains de productivité permettant d'obtenir progressivement l'équilibre budgétaire de chacune des grandes activités du Chemin de fer, en vue de la fixation du montant de la subvention d'exploitation forfaitaire à prévoir en conséquence pour cet exercice et des modalités de financement du programme d'équipement".

b) - La seconde notion découle de la première : elle vise à obtenir, à la faveur d'une chronologie appropriée, une articulation convenable de ces différents facteurs de décision budgétaire.

(1) L'éventualité d'un avancement au mois de juin de cette concertation annuelle a été ultérieurement évoquée au cours d'une séance du Conseil d'Administration, par le Directeur du Budget au Ministère des Finances et, en 1970, elle a eu lieu effectivement avant la période des vacances. Pour 1971, elle n'aura lieu, en raison des circonstances (grève, négociation du contrat de programme relatif aux investissements), qu'au début de novembre.

Les textes contractuels imposent, à cet égard, une date ferme qui est désormais commune pour les deux budgets d'exploitation et d'établissement, celle du 1er décembre (article 18 bis). Ils maintiennent expressément l'obligation minimum d'une révision annuelle du budget d'exploitation au 1er juillet, mais ils semblent bien impliquer l'opportunité de révisions plus fréquentes que par le passé.

Ils prévoient, d'autre part, que le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. fixe lui-même désormais le montant annuel des dotations d'amortissement et des provisions pour renouvellement par références aux règles industrielles de droit commun (article 23). Cette fixation réagissant, à la fois, sur le montant des ressources de financement des investissements et sur celui des crédits budgétaires à inscrire au budget d'exploitation, elle doit intervenir, en principe, au plus tard, au moment où ces deux budgets sont arrêtés (sauf révisions ultérieures dans le même cadre budgétaire).

C'est en fonction de ces deux dates fermes du 1er décembre précédent l'ouverture de l'exercice budgétaire et du 1er juillet de cet exercice et compte tenu de la nécessité de la concertation préalable instituée par le "contrat de programme" de 1969 (concertation dont la date reste à fixer) qu'il convient d'organiser les nouvelles conditions de l'examen budgétaire.

*

* *

III - Esquisse d'une solution

Il s'agit d'obtenir, en définitive, une méthode qui assure aux décisions budgétaires un caractère "global", dépassant le stade d'un simple état prévisionnel des recettes et des dépenses pour revêtir de plus en plus le caractère d'un acte de conduite

.....

de toute la gestion. L'élaboration de telles décisions implique nécessairement un étalement dans le temps du travail de réflexion et de préparation qui doit devenir quasi-permanent dans la mesure où il s'incorpore précisément à la gestion. Elle devrait comporter, enfin, conformément à ce qui avait été convenu, à la suite d'une intervention des Administrateurs représentant le personnel, l'association du Conseil à la concertation périodique entre les représentants de l'Etat et ceux de la S.N.C.F.

De ces remarques générales, il résulte qu'il y aurait avantage à adopter une procédure rapide utilisant des structures allégées.

1 - Les Commissions budgétaires pourraient, semble-t-il, être supprimées sans inconvénient majeur : elles ont répondu essentiellement, lors de leur création, au souci de rechercher, compte tenu des circonstances de l'époque, le meilleur moyen d'obtenir des économies. Cet effort a, d'ailleurs, en son temps, porté ses fruits ; mais l'expérience montre que, dans les conditions actuelles d'examen du budget, elles se bornent, le plus souvent, à formuler des observations de portée générale relativement à la gestion de l'entreprise.

2 - Par contre, le Comité du Budget et des Comptes serait maintenu et verrait ses attributions sensiblement étendues, en ce sens qu'au lieu d'être convoqué deux fois par an pour l'examen du budget initial et de la révision budgétaire, il le serait aussi souvent qu'il serait nécessaire, sur l'initiative du Président du Conseil d'Administration, et pourrait être ainsi associé aux différentes phases de la procédure d'élaboration des budgets.

3 - Cette procédure pourrait, en substance, se résumer ainsi qu'il suit :

Le Comité du Budget et des Comptes serait convoqué au mois de juin de chaque année pour examiner, à la fois, les conditions d'exécution du budget d'exploitation de l'année en cours et les premières

prévisions qu'il est possible de faire quant aux données budgétaires de l'exercice suivant. Celles-ci devraient porter, notamment, sur l'évolution de la conjoncture économique générale et du marché des transports, sur le niveau du trafic, des prix, des salaires (compte tenu des conditions de travail) et des tarifs ferroviaires à envisager en première approximation comme devant s'intégrer dans les équilibres économiques fondamentaux de l'exercice retenus par l'Etat lui-même.

Cet examen par le Comité du Budget et des Comptes donnerait lieu à l'établissement de deux rapports à soumettre au Conseil d'Administration :

- L'un portant sur la révision du budget d'exploitation de l'exercice en cours qui conduirait le Conseil à arrêter le budget révisé de cet exercice et à se prononcer, en tant que de besoin, sur les mesures de réorganisation des services ou d'aménagement des tarifs dont cette révision pourrait être assortie ;

- L'autre relatif à la préparation des budgets d'exploitation et d'investissement de l'exercice suivant et qui permettrait au Conseil de prendre une vue d'ensemble des conditions dans lesquelles va s'ouvrir la concertation tripartite annuelle prévue par l'accord de juillet 1969 et de se prononcer, en tant que de besoin, sur les options fondamentales qui devront être levées au cours de cette concertation.

Le Conseil serait de même appelé à entériner les résultats de ladite concertation sur le rapport du Comité du Budget et des Comptes et il connaîtrait ainsi exactement les hypothèses en fonction desquelles le montant de la subvention forfaitaire de l'Etat a été déterminé.

Dans ces conditions, l'examen des projets de budgets proprement dits pourrait être considérablement simplifié et

accélééré puisqu'ils représenteraient la mise en oeuvre de principes antérieurement nûris et délibérés. Accompagnés, pour le budget d'exploitation, du détail des mesures tarifaires qu'il serait proposé d'appliquer pour obtenir l'équilibre budgétaire, les projets de budget d'exploitation et d'investissement seraient examinés dans un délai réduit par le Comité du Budget et des Comptes avant que d'être soumis au Conseil pour approbation. Ceci n'exclut pas, bien entendu, que le Conseil continue d'examiner, en temps utile, les propositions à soumettre au F.D.E.S. en vue de la discussion des autorisations d'investissement à allouer à la S.N.C.F. pour l'année suivante.

Indépendamment de ces réunions obligatoires, le Comité pourrait être réuni, ainsi qu'il a été dit, chaque fois que cela serait jugé opportun et il pourrait en être ainsi, notamment, lorsque, soit par suite d'une mesure nouvelle, soit par suite de l'évolution du trafic ou des conditions économiques générales, l'équilibre financier risquerait d'être compromis (1).

4 - Telles sont les dispositions qu'il semble souhaitable de mettre en oeuvre pour traduire, au plan des structures et des procédures d'examen budgétaire, les impératifs de la réforme.

Outre celui de faciliter ainsi la réussite de cette réforme, elles offriraient le double avantage :

- d'une part, de permettre une prise de conscience accrue, dans la gestion ferroviaire, des exigences de l'équilibre budgétaire ;

.....

(1) Une variante pourrait être envisagée qui consisterait à scinder le Comité du Budget et des Comptes en deux organes distincts :

- l'un serait chargé du budget d'exploitation et des comptes,
- l'autre des problèmes d'investissements (compte tenu de leur caractère spécifique et notamment du fait que les investissements semblent devoir être à l'avenir "programmés").

- D'autre part, en incitant les différentes catégories d'Administrateurs à prendre une meilleure vue d'ensemble des problèmes budgétaires, de justifier l'espoir d'une plus complète insertion de ces problèmes dans les préoccupations qui leur sont propres.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 21 JANV 1970

VIII - Questions diverses

d) Composition des Comités et Commissions constitués au sein du Conseil d'Administration et représentation de ce dernier dans les Sociétés dont la S.N.C.F. est actionnaire.

M. LE PRESIDENT indique que les mouvements qui viennent de se produire au sein du Conseil et la mise en oeuvre des réformes relatives aux conditions de gestion de la S.N.C.F. rendent souhaitable un remaniement assez profond des Comités, Commissions, Organismes de gestion ou de contrôle dont la composition comprend des Membres du Conseil.

En attendant qu'il soit possible d'y procéder, le Conseil désigne, sur la proposition de M. LE PRESIDENT :

- M. MOREAU-NERET, pour remplacer M. GETTEN au Comité de Trésorerie et au Comité du Budget et des Comptes ;

- M. BUONACCORSI, pour occuper les sièges laissés vacants par le départ de M. DEGRIS au Comité de Trésorerie, au Comité de l'Economat, à la 1ère Commission Budgétaire, à la Commission Spéciale chargée de l'examen des questions intéressant le personnel ainsi qu'aux Conseils d'Administration de la Société Immobilière des Chemins de fer Français, de la Société de Crédit Immobilier de l'Est et de la Société des Voies Ferrées des Landes.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 26 JUIN 1968

VIII - Questions diverses

- c) Composition des Comités et Commissions constitués au sein du Conseil et représentation de ce dernier dans les organismes de gestion ou de contrôle des Services Annexes de la S.N.C.F. ainsi que dans les Sociétés dont celle-ci est actionnaire.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT et en vue de compléter les dispositions qu'il avait déjà adoptées au cours de ses séances des 17 janvier et 6 mars 1968, le Conseil désigne :

- M. COQUAND, pour succéder à M. FISCHER à la présidence du Comité de la Flotte ainsi qu'à la présidence des Comité et Commission de contrôle de l'Economat, présidence dont M. ODENT - auquel le Conseil exprime sa gratitude - avait obligeamment accepté d'assurer l'intérim.
- M. DEGRIS, pour remplacer M. BODEAU à la 1ère Commission budgétaire et occuper les sièges que celui-ci détenait dans les Conseils d'Administration de la Société de Crédit Immobilier de l'Est et de la Société des Voies Ferrées des Landes.
- M. FILLON, pour remplacer M. BENOIST à la 2ème et à la 4ème Commissions budgétaires.
- M. RACINE, pour occuper le siège de membre titulaire du Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance rendu vacant par le départ de M. de TARDE et l'accession de M. LE VERT à la présidence de cet organisme.
- M. PASCAL, pour remplacer, en tant que membre suppléant, M. RACINE, à ce Conseil, et pour occuper le siège de membre titulaire du Comité de Gérance de la Caisse des Retraites également rendu vacant par le départ de M. de TARDE et l'accession de M. LE VERT à la présidence de ce Comité.

Composition des Comités et Commissions
constitués au sein du Conseil et représentation de ce dernier
dans les organismes de gestion ou de contrôle des
Services Annexes de la S.N.C.F. ainsi que dans les
Sociétés dont celle-ci est actionnaire

Comme vous le savez, un certain nombre de décisions concernant la composition de nos Comités et Commissions et notre représentation dans les Organismes de gestion ou de contrôle des Services Annexes ainsi que dans les Conseils des Sociétés dont la S.N.C.F. est actionnaire restaient à intervenir.

Contacts pris avec les intéressés, je suis aujourd'hui en mesure de vous proposer de régler les dernières questions pendantes en ce domaine dans les conditions ci-après :

- M. COQUAND recueillerait le solde de la succession de M. FISCHER en prenant la présidence du Comité de la Flotte et en relayant à celle des Comité et Commission de Contrôle de l'Economat M. ODENT qui avait obligeamment accepté d'en assurer l'intérim, ce dont nous le remercions vivement.

- M. DEGRIS se verrait confier les derniers sièges laissés vacants par le départ de M. BODEAU, ceux que ce dernier occupait à la 1ère Commission Budgétaire ainsi que dans les Conseils d'Administration de la Société du Crédit Immobilier de l'Est et de la Société des Voies Ferrées des Landes.

- M. FILLON s'installerait à la 2ème et à la 4ème Commissions Budgétaires, dans les fauteuils libérés par M. BENOIST.

.....

- Enfin, l'accession de M. LE VERT à la présidence des Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et Comité de gérance de la Caisse des Retraites lors du départ de M. de TARDE a laissé sans occupant un siège dans chacun de ces organismes. Celui de Membre titulaire du Conseil de la Caisse de Prévoyance pourrait être confié à M. RACINE qui remplissait déjà au sein de ce Conseil les fonctions de Membre Suppléant. Ces dernières fonctions seraient désormais assumées par M. PASCAL que nous ferions, en outre, entrer à part entière au Comité de gérance de la Caisse des Retraites.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 23 JUIN 1965

VIII - Questions diverses

b) Composition des Comités et Commissions constitués
au sein du Conseil et représentation de ce dernier
dans les organismes de gestion ou de contrôle des
Services Annexes.

M. LE PRESIDENT indique que la nomination de M. ODENT permet d'envisager aujourd'hui de compléter les décisions déjà prises le 24 février dernier pour combler les vacances créées dans différents Comités ou Commissions par les décès de M.M. BLUM-PICARD et de LAVIT et de procéder corrélativement à une certaine redistribution des tâches, afin notamment d'alléger la charge que M. EISENMANN et M. HUET avaient obligeamment accepté d'assumer provisoirement.

Il propose, en conséquence, en plein accord avec les intéressés :

- d'introduire M. ODENT au Comité des Marchés, au Comité de l'Economat et, en qualité de membre suppléant, à la Commission de Contrôle de l'Economat, dans les sièges autrefois occupés par M. de LAVIT;
- de remplacer M. HUET par M. COUTURE à la 2ème Commission budgétaire et M. EISENMANN par M. ODENT à la 3ème Commission budgétaire;
- de désigner M. ODENT à la 4ème Commission budgétaire pour y remplacer numériquement M. BLUM-PICARD.

Le Conseil approuve ces propositions et remercie M. EISENMANN et M. HUET pour le dévouement dont ils ont fait preuve.

Composition des Comités et Commissions
constitués au sein du Conseil et représentation de ce
dernier dans les organismes de gestion ou de contrôle
des Services Annexes

La nomination de M. ODENT nous permet d'envisager aujourd'hui de compléter les décisions déjà prises le 24 février dernier pour combler les vacances créées dans différents Comités ou Commissions par les décès de M.M. BLUM-PICARD et de LAVIT. Nous pourrions procéder corrélativement à une certaine redistribution des tâches, afin notamment d'alléger la charge que M. EISENMANN et M. HUET avaient obligeamment accepté d'assumer provisoirement.

Je vous propose, en conséquence, en plein accord avec les intéressés :

- d'introduire M. ODENT au Comité des Marchés, au Comité de l'Economat et, en qualité de membre suppléant, à la Commission de Contrôle de l'Economat, dans les sièges autrefois occupés par M. de LAVIT;
- de remplacer M. HUET par M. COUTURE à la 2ème Commission Budgétaire et M. EISENMANN par M. ODENT à la 3ème Commission Budgétaire;
- de désigner M. ODENT à la 4ème Commission Budgétaire pour y remplacer numériquement M. BLUM-PICARD.

La nouvelle composition des Comités et Commissions résultant de ces décisions sera portée à votre connaissance par le Secrétaire du Conseil.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 24 FEVR 1965

VIII - Questions diverses

b) Composition des Comités et Commissions institués par le Conseil

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT et pour combler les vacances créées par les décès de M.M. BLUM-PICARD et de LAVIT, le Conseil confie :

- à M. RACINE, la présidence de la 1ère Commission Budgétaire et de la Commission Spéciale chargée de l'examen des questions intéressant le personnel ;
- à M. HUET, la charge de remplacer numériquement M. de LAVIT au sein de ces deux Commissions ;
- à M. EISENMANN, la présidence de la 2ème Commission Budgétaire;
- à M. LE VERT, la présidence de la 4ème Commission Budgétaire.

En leur qualité de Présidents de Commissions Budgétaires, M.M. EISENMANN et RACINE siégeront en outre, bien entendu, au Comité du Budget et des Comptes dont M. LE VERT fait déjà partie.

23 février 1965

Présidence des Commissions instituées
par le Conseil

-:-:-:-:-

Les décès successifs de M. BLUM-PICARD et de M. de LAVIT ont laissé vacante la présidence de trois des Commissions Budgétaires instituées par notre Conseil ainsi que de la Commission Spéciale chargée de l'examen des questions de personnel dont la réunion a été, de ce fait, ajournée. Cette situation ne saurait se prolonger sans inconvénient. Je vous propose donc de pourvoir, sans plus attendre, au remplacement de nos regrettés Collègues dans ces fonctions.

Après avoir recueilli l'accord des intéressés que je tiens à remercier bien vivement en votre nom à tous, je vous propose d'appeler M. RACINE, déjà membre de ces organismes, à succéder à M. de LAVIT à la présidence de la 1ère Commission Budgétaire ainsi que de la Commission Spéciale chargée de l'examen des questions intéressant le personnel qui, comme vous le savez, constitue une formation élargie de la 1ère Commission.

La présidence de la 2ème Commission Budgétaire qu'assumait également M. de LAVIT serait attribuée à M. EISENMANN que sa participation aux travaux des 3ème et 4ème Commissions ont préparé à cette tâche.

Quant à la succession de M. BLUM-PICARD à la présidence de la 4ème Commission Budgétaire, elle serait confiée à M. LE VERT, qui participe aux travaux de cette Commission depuis 1950 et qui a déjà assumé l'intérim de sa présidence.

Bien entendu, M.M. EISENMANN et RACINE seraient corrélativement appelés, en leur qualité de Présidents de Commissions Budgétaires, à siéger au Comité du Budget et des Comptes dont M. LE VERT fait déjà partie.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration

du 18 SEPT 1963

VIII - Questions diverses

b) Composition des Comités et Commissions institués par le Conseil et représentation de ce dernier dans les organismes de gestion ou de contrôle des Services annexes de la S.N.C.F. ainsi que dans les Sociétés dont celle-ci est actionnaire.

M. LE PRESIDENT, eu égard aux modifications récemment apportées à la composition du Conseil, propose à ce dernier les mesures ci-après :

- M. FISCHER, à qui il revenait, en sa qualité de Vice-Président, d'occuper au Comité de Trésorerie et au Comité du Budget et des Comptes les sièges antérieurement détenus par M. RENAUD, serait également nommé, en remplacement de ce dernier, Président du Comité des Marchés, du Comité de l'Economat et de la Commission de Contrôle de l'Economat. Le mandat en cours qui lui serait confié dans ce dernier organe expirant le 28 septembre, il serait expressément renouvelé en sa faveur pour la durée réglementaire de deux ans, de même que les mandats de membres titulaire et suppléant qu'y détiennent respectivement M. HUET et M. de LAVIT.

M. FISCHER recueillerait, d'autre part, les sièges d'administrateur qu'occupait M. RENAUD à la Compagnie du Chemin de fer des Alpes Bernoises et à la Société Concessionnaire du Chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre.

- Conformément au désir exprimé par M. FISCHER, la présidence du Comité de Gestion du Consortium Forestier et Maritime des Chemins de fer Français également laissée vacante par le départ de M. RENAUD serait attribuée à M. LE VERT qui s'est déclaré disposé à accepter cette mission.

.....

- M. EISENMANN serait désigné comme membre rapporteur du Comité des Marchés pour remplacer numériquement M. RENAUD et serait substitué à M. FISCHER au sein des 3^{ème} et 4^{ème} Commissions budgétaires ainsi que de la Commission Spéciale chargée d'émettre un avis sur les propositions de fermeture de lignes.

- M. de LAVIT succéderait à M. MICHEL à la présidence de la 1^{ère} Commission budgétaire et à celle de la Commission Spéciale chargée de l'examen des questions intéressant le personnel. Il se retirerait, par contre, du Comité de la Flotte dont la présidence serait confiée à M. FISCHER.

- Enfin, M. RACINE serait appelé à entrer à la 1^{ère} Commission budgétaire et à la Commission Spéciale chargée de l'examen des questions intéressant le personnel ainsi qu'en qualité de Membre Suppléant, au Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance afin d'y remplacer numériquement M. MICHEL. Il serait en outre substitué à M. FISCHER dans son mandat de membre du Comité de Gérance de la Caisse des Retraites.

Le Conseil approuve ces propositions.

20 septembre 1963

Répartition des Membres du Conseil d'Administration
entre les différents Comités et Commissions constitués au sein
de ce Conseil ainsi qu'entre les organismes de gestion ou
de contrôle des Services Annexes

1°) Comité de Trésorerie

Président : M. SEGALAT

Membres : M.M. FISCHER
de TARDE
BODEAU
PEROUSE
BLOCH-LAINE
TRON

2°) Comité du Budget et des Comptes et Commissions Budgétaires

I. - Comité du Budget et des Comptes

Président : M. SEGALAT

Membres : M.M. FISCHER
de TARDE
BLUM-PICARD
BUTET
de LAVIT
LE VERT
MARTINET
MOREAU-NERET

II. - Commissions Budgétaires (1)

A. - 1^{ère} Commission

Président : M. de LAVIT

Membres : MM. BODEAU
BOYAUX
RACINE

(1) La compétence de ces Commissions est indiquée en Annexe.

B. - 2ème Commission

Président : M. de LAVIT

Membres : M.M. BENOIST
HUET

C. - 3ème Commission

Président : M. MOREAU-NERET

Membres : M.M. BUTET
EISENMANN

D. - 4ème Commission

Président : M. BLUM-PICARD

Membres : M.M. BENOIST
DECOUDUN
EISENMANN
HUET
LE VERT

3°) Commission Spéciale chargée d'émettre un avis
sur les propositions de fermeture de lignes.

Président : M. SEGALAT

Membres : M.M. BOYAUX
DECOUDUN
EISENMANN
LE VERT

4°) Comité des Marchés :

Président : M. FISCHER

Membres : M.M. BUTET
DECOUDUN
EISENMANN
de LAVIT
LE VERT
MOREAU-NERET

5°) Comité de l'Economat

Président : M. FISCHER

Membres : M.M. BODEAU
BUTET
DECOUDUN
de LAVIT
LE VERT

6°) Commission de Contrôle de l'Economat

Président : M. FISCHER

Membre titulaire : M. HUET

Membre suppléant : M. de LAVIT

7°) Comité de la Flotte

Président : M. FISCHER

Membres : M.M. BUTET
LE VERT
MOREAU-NERET

8°) Comité de Gérance de la Caisse des Retraites

Président : M. de TARDE

Membres titulaires : M.M. LE VERT
RACINE

9°) Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance

Président : M. de TARDE

Membre titulaire : M. LE VERT

Membre suppléant : M. RACINE

....

10°) Commission spéciale chargée de l'examen des questions intéressant le personnel.

Président : M. de LAVIT

Membres : M.M. BODEAU
BOYAUX
BUTET
DECOUDUN
RACINE

11°) Comité des Titres

Président : M. GETTEN

Membres : M.M. BUTET
LE VERT

12°) Comité de la Caisse Générale

Président : M. LE VERT

Membres : M.M. BOYAUX
DECOUDUN

13°) Comité de gestion du Consortium Forestier et Maritime des Chemins de fer Français

Président : M. LE VERT

Membre : M. DECOUDUN

A N N E X E

COMPETENCE DES COMMISSIONS BUDGETAIRES

1^{ère} Commission

- Budget d'Exploitation -

Recettes - Chapitre 1 - Recettes de Trafic
" 2 - Prestations diverses
" 3 - Cessions et travaux pour les tiers
" 6 - Armement naval
" 7 - Produits financiers et profits exceptionnels
" 8 - Contributions conventionnelles de l'Etat

Dépenses - Chapitre 0 - Charges patronales
" 1 - Administration générale et dépenses communes
" 6 - Armement naval
" 7 - Prix de revient des cessions et travaux
pour les tiers
" 9 - Charges financières et diverses
Réserve pour imprévu.

2^{ème} Commission

- Budget d'Exploitation -

Dépenses - Chapitre 2 - Exploitation
" 3 - Matériel et Traction

3^{ème} Commission

- Budget d'Exploitation -

Recettes - Chapitre 5 - Energie électrique
Dépenses - Chapitre 4 - Voie et Bâtiments
" 5 - Energie électrique

4^{ème} Commission

- Budget d'Exploitation -

Recettes - Chapitre 9 - Suppressions d'éléments d'actif
Dépenses - Chapitre 8 - Charges de renouvellement

- Budget d'investissement -

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 4 avril 1962

P.12

VIII - Questions diverses

a) Remplacement de M. FRANCK dans diverses Commissions.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Conseil désigne M. HUET pour remplacer M. FRANCK comme Membre des 2ème et 4ème Commissions budgétaires et de la Commission de Contrôle de l'Economat.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 6 mai 1959

P.13

VIII - Questions diverses

a) Remplacement de M. YRISSOU dans divers Comités ou Commissions.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Conseil désigne, pour remplacer M. YRISSOU :

- M. LE VERT, comme Membre et Président du Comité de la Caisse Générale;
- M. FRANCK, comme Membre des 2ème et 4ème Commissions budgétaires et de la Commission de Contrôle de l'Economat, Commission dont M. RENAUD assume la présidence;
- M. FISCHER, comme Membre du Comité de Gérance de la Caisse des Retraites.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 30 juillet 1958

P.20

VIII - Questions diverses

d) Comités ou Commissions institués par le Conseil.

M. LE PRESIDENT propose, eu égard aux modifications apportées depuis le début de l'année à la composition du Conseil :

- de nommer M. RENAUD, - lequel siégerait par ailleurs en sa qualité de Vice-Président au Comité de Trésorerie et au Comité du Budget et des Comptes - Président du Comité des Marchés et Président du Comité de l'Economat en remplacement de M. CLAUDON;

- de désigner M. FISCHER comme membre rapporteur du Comité des Marchés et comme membre des 3ème et 4ème Commissions budgétaires en remplacement numérique de M. RENAUD;

- de remplacer M. RENAUD comme membre et Président de la 2ème Commission budgétaire par M. de LAVIT et d'appeler celui-ci à siéger à ce dernier titre au Comité du Budget et des Comptes;

- de désigner M. BENOIST membre de la 4ème Commission budgétaire en remplacement de M. GOY;

- d'appeler M. YRISSOU à la Présidence du Comité de la Caisse Générale dont il est déjà membre, en remplacement de M. GOY;

- de nommer M. BOYAUX membre du Comité de la Caisse Générale en remplacement numérique de M. GOY et membre de la 1ère Commission budgétaire, - laquelle comprendrait ainsi quatre membres au lieu de trois.

Le Conseil approuve ces propositions.

.....

Composition des Comités et Commissions
constitués par le Conseil

La désignation de M. RENAUD comme Vice-Président et celle de M. FISCHER comme Administrateur de la S.N.C.F. nous donnent l'occasion de revoir la composition des Commissions et Comités créés par le Conseil et nous permettent de pourvoir au remplacement de M. CLAUDON et de M. GOY dans ces organismes.

Les nouvelles désignations pourraient être les suivantes :

- M. le Président RENAUD serait nommé :
 - Président du Comité des Marchés et du Comité de l'Economat et siégerait, en sa qualité de Vice-Président, au Comité de Trésorerie et au Comité du Budget et des Comptes, en remplacement de M. CLAUDON.

- M. FISCHER serait nommé :
 - membre rapporteur du Comité des Marchés en remplacement numérique de M. RENAUD,
 - membre des 3ème et 4ème Commissions Budgétaires en remplacement de M. RENAUD.

- M. LE-^{Boyer}VERT serait nommé membre du Comité de la Caisse Générale, en remplacement numérique de M. GOY.

- M. BENOIST, de son côté, remplacerait M. GOY dans la 4ème Commission Budgétaire.

- M. de LAVIT remplacerait M. RENAUD comme membre et Président de la 2ème Commission Budgétaire et siégerait à ce dernier titre au Comité du Budget et des Comptes.

- M. BOYAUX serait nommé membre de la lère Commission Budgétaire en addition des membres précédemment nommés - en raison des compétences précieuses qu'il y apportera.

- enfin, M. YRISSOU, déjà membre du Comité de la Caisse Générale, en serait nommé Président pour remplacer à ce poste M. GOY.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 17 juillet 1957

P.23

VIII - Questions diverses

b) Comités ou Commissions institués par le Conseil.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Conseil désigne M. BUTET pour faire partie, en remplacement de M. PAILLEUX, des:

- Comité du Budget et des Comptes,
- 3ème Commission Budgétaire,
- Comité des Marchés,
- Comité des Titres,
- Comité de la Flotte,
- Comité de l' Economat.

Il désigne, en outre, M. LE VERT pour faire partie du Comité de la Flotte

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 30 novembre 1955

P.29

VIII - Questions diverses

a) Composition des Commissions et Comités institués
au sein du Conseil.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Conseil désigne M. GOY pour succéder à M. MOREL-JOURNEL dans ses fonctions de Membre de la 4ème Commission budgétaire et de Président du Comité de la Caisse Générale.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration

du 12 octobre 1955

P.19

VIII - Questions diverses

- f) Remplacement de M. REDON dans les Comités ou Commissions que le Conseil a créés dans son sein.

M. LE PRESIDENT propose au Conseil de désigner M. DECOUDUN aux lieu et place de M. REDON comme membre du Comité des Marchés, du Comité de la Caisse Générale, de la 4ème Commission budgétaire et de la Commission spéciale instituée pour l'examen du memorandum sur l'Economat présenté par les organisations syndicales.

Le Conseil approuve ces propositions.

c) Composition des Comités ou Commissions Budgétaires .

M. LE PRESIDENT propose de remplacer M. CUSIN, en tant que membre des 2ème et 4ème Commissions budgétaires et du Comité de la Caisse Générale, par M. YRISSOU qui lui a succédé en tant qu'Administrateur. La présidence de la 2ème Commission budgétaire et celle du Comité de la Caisse Générale seraient respectivement confiées à M. RENAUD et à M. MOREL-JOURNEL qui en ont assuré l'intérim durant l'absence de M. CUSIN.

Il propose, d'autre part, de surseoir au remplacement de M. BLOCH-LAINE dans les Comités auxquels il appartenait en attendant que M. SCHWEITZER, appelé à le remplacer comme Administrateur, ait pris séance au Conseil.

Il va de soi, d'autre part, que les Administrateurs dont le mandat vient d'être renouvelé seraient maintenus dans leurs fonctions de membres ou de Présidents des divers Comités ou Commissions budgétaires créés par le Conseil.

Le Conseil approuve ces propositions.

Remplacement de M. CUSIN
dans les Comités ou Commissions Budgétaires

-:-:-:-

Je vous propose de remplacer M. CUSIN, en tant que membre des 2ème et 4ème Commissions Budgétaires et du Comité de la Caisse Générale, par M. YRISSOU qui lui a succédé en tant qu'Administrateur. La présidence de la 2ème Commission Budgétaire et celle du Comité de la Caisse Générale seraient respectivement confiées à M. RENAUD et à M. MOREL-JOURNEL qui en ont assuré l'intérim durant l'absence de M. CUSIN.

Je vous propose, d'autre part, de surseoir au remplacement de M. BLOCH-LAINE dans les Comités auxquels il appartenait en attendant que M. SCHWEITZER, appelé à le remplacer comme membre du Conseil, siège parmi nous.

Il va de soi, d'autre part, que les Administrateurs dont le mandat vient d'être renouvelé sont maintenus dans leurs fonctions de membres ou de Présidents des divers Comités ou Commissions Budgétaires créés par le Conseil.

P.15

VIII - Questions diverses

c) Modifications des attributions des Commissions Budgétaires.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT et pour tenir compte des modifications qui ont dû lui être apportées à la présentation du budget d'exploitation depuis l'intervention de l'avenant du 10 juillet 1952 à la Convention du 31 août 1937, le Conseil arrête ainsi qu'il suit la répartition entre les différentes Commissions Budgétaires des divers chapitres du budget :

- 1ère Commission -

Recettes	Chapitre 1 -	Trafic
	"	2 - Prestations diverses
	"	3 - Cessions et travaux pour les tiers
	"	6 - Armement maritime
	"	7 - Produits financiers
	"	8 - Participations conventionnelles
Dépenses	Chapitre 0 -	Charges patronales
	"	1 - Administration générale et dépenses générales
	"	6 - Armement maritime
	"	7 - Prix de revient des cessions et travaux pour les tiers
	"	9 - Charges financières et divers

- 2ème Commission -

Dépenses	Chapitre 2 -	Exploitation
	"	3 - Matériel et Traction

- 3ème Commission -

Recettes	Chapitre 5 -	Energie Electrique
Dépenses	Chapitre 4 -	Voie et Bâtiments
	"	5 - Energie Electrique

- 4ème Commission -

Recettes	Chapitre 9 -	Suppression d'éléments d'actif
Dépenses	Chapitre 8 -	Charges de renouvellement.

Modifications des attributions des Commissions
budgétaires

Les modifications de présentation du budget d'exploitation consécutives à l'avenant du 10 juillet 1952 conduisent - si l'on veut maintenir, quant au fond, la répartition des attributions entre les différentes Commissions budgétaires - à modifier légèrement la ventilation entre ces Commissions des divers chapitres du budget : c'est ainsi que la 1ère Commission, qui a dans ses attributions toutes les recettes, examinerait notamment le chapitre 8 (nouveau) des recettes : Participations conventionnelles de l'Etat; la 4ème Commission (qui examinait précédemment le budget de renouvellement) se verrait confier l'examen du chapitre 8 des dépenses (Charges de renouvellement); elle assumerait concomitamment l'examen du chapitre 9 des recettes (suppression des éléments d'actif).

En définitive, il est proposé au Conseil d'arrêter la répartition ci-après pour laquelle les Présidents des Commissions ont donné leur accord :

- 1ère Commission -

- | | | |
|----------|--------------|--|
| Recettes | Chapitre 1 - | Traffic |
| | " | 2 - Prestations diverses |
| | " | 3 - Cessions et travaux pour les tiers |
| | " | 6 - Armement maritime |
| | " | 7 - Produits financiers |
| | " | 8 - Participations conventionnelles |

.....

Dépenses	Chapitre 0	- Charges patronales
"	1	- Administration générale et dépenses générales
"	6	- Armement maritime
"	7	- Prix de revient des sessions et travaux pour les tiers
"	9	- Charges financières et divers

2ème Commission

Dépenses	Chapitre 2	- Exploitation
"	3	- Matériel et Traction

3ème Commission

Recettes	Chapitre 5	- Energie Électrique
----------	------------	----------------------

Dépenses	Chapitre 4	- Voie et Bâtiments
"	5	- Energie Electrique

4ème Commission

Recettes	Chapitre 9	- Suppression d'éléments d'actif
----------	------------	----------------------------------

Dépenses	Chapitre 8	- Charges de renouvellement.
----------	------------	------------------------------

30 octobre 1952

LISTE DES COMITES ET COMMISSIONS

CONSTITUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1°) Comité de Trésorerie -

Président : M. TISSIER

Membres : M.M. CLAUDON
de TARDE
BODEAU
BLOCH-LAINE
TRON

2°) Comité du Budget et des Comptes et Commissions Budgétaires -

I.- Comité du Budget et des Comptes

Président : M. TISSIER

Membres : M.M. CLAUDON
de TARDE
BLUM-PICARD
GUSIN (ou M. RENAUD par intérim)
MICHEL
MOREAU-NERET
GOETZE
LE VERT
PAILLIEUX

II.- Commissions Budgétaires

A.- 1ère Commission

Budget d'Exploitation

Recettes - Chapitre 1 - Trafic
" 2 - Prestations diverses
" 3 - Cessions et travaux pour les
tiers
" 6 - Armement maritime
" 7 - Produits financiers
" 8 - Participations conventionnelles

.....

Dépenses - Chapitre 3 - Charges patronales
" 1 - Administration générale et
dépenses générales
" 6 - Armement maritime
" 7 - Prix de revient des cessions et
travaux pour les tiers
" 8 - Charges financières et divers

Président : M. MICHEL

Membres : M.M. BODEAU
de LAVIT

B.- 2ème Commission

Budget d'exploitation

Dépenses - Chapitre 2 - Exploitation
" 3 - Matériel et Traction

Président : M. CUSIN (M. RENAUD par intérim)

Membres : M.M. BENOIST
RENAUD

C.- 5ème Commission

Budget d'Exploitation

Recettes - Chapitre 5 - Energie Electrique

Dépenses - Chapitre 4 - Voie et Bâtiments
" 5 - Energie Electrique

Président : M. MOREAU-NERET

Membres : M.M. PAILLIEUX
RENAUD

D.- 4ème Commission

Budget d'Exploitation

Recettes - Chapitre 9 - Suppression d'élément d'actif
Dépenses - Chapitre 8 - Charges de renouvellement

Budgets d'Etablissement et de Reconstitution

Président : M. BLUM-PICARD
Membres : M.M. CUSIN
LE VERT
MOREL-JOURNEL
REDON
RENAUD

3°) Comité des Marchés -

Président : M. CLAUDON
Membres : M.M. de LAVIT }
LE VERT } Rapporteurs
RENAUD }
MOREAU-NERET
PAILLIEUX
REDON

4°) Comité des Comptes Hors-Budget -

Président : M. MICHEL
Membres : M.M. BLOCH-LAINE
BODEAU

5°) Comité des Titres -

Président : M. GETTEN

Membres : M.M. LE VERT
PAILLIEUX

6°) Comité de la Caisse Générale -

Président : M. CUSIN

Membres : M.M. MOREL-JOURNEL
REDON

Le secrétariat de ces Comités ou Commissions est assuré
par le Secrétariat du Conseil d'Administration.

RD. 1/10/1952 .

6 OCT 1952

6211

Ba 6223

Monsieur le Premier Secrétaire Général Adjoint.

En raison des modifications que l'Avenant du 10 juillet a nécessité d'apporter à la nomenclature budgétaire, il y aurait lieu de procéder à une nouvelle répartition des attributions des Commissions budgétaires .

Je vous propose la répartition reprise sur le tableau ci-joint .

Le Directeur du Budget,

Signé: BOIVIN-CHAMPEAUX

1ère Commission Président : M. MICHEL .

Recettes	Chapitre 1	- Trafic
	" 2	- Prestations diverses
	" 3	- Cessions et travaux pour les tiers
	" 6	- Armement maritime
	" 7	- Produits financiers
	" 8	- Participations conventionnelles
Dépenses	Chapitre 0	- Charges patronales
	" 1	- Administration générale et dépenses générales
	" 6	- Armement maritime
	" 7	- Prix de revient des cessions et travaux pour les tiers
	" 9	- Charges financières et divers

2ème Commission Président : M. CUSIN .

Dépenses	Chapitre 2	- Exploitation
	" 3	- Matériel et Traction

3ème Commission Président : M. MOREAU-NERET .

Recettes	Chapitre 5	- Energie Electrique
Dépenses	Chapitre 4	- Voie et Bâtiments
	" 5	- Energie Electrique

4ème Commission Président : M. BLUM-PICARD .

Recettes	Chapitre 9	- Suppression d'éléments d'actif
Dépenses	Chapitre 8	- Charges de renouvellement .

RD. 1/10/1952 .

6211

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
SERVICE DU BUDGET ET DES CONTROLES
88 RUE SAINT-LAZARE — PARIS IX

TRI- 73-00 LAB- 96-00

V/réf. :

N/réf. : Ba 6223

Key

Objet :

Paris, le 6 OCT 1952 19

cl

Uz

Monsieur le Premier Secrétaire Général Adjoint.

En raison des modifications que l'Avenant du 10 juillet a nécessité d'apporter à la nomenclature budgétaire, il y aurait lieu de procéder à une nouvelle répartition des attributions des Commissions budgétaires .

Je vous propose la répartition reprise sur le tableau ci-joint .

Le Directeur du Budget,

*M. Duché - d'Angennes
P. ne success
le repartition
ancienneté
7-10*

peux le voir le budget

*M. le Président du Conseil
je me suis basé d'accord
sur ces propositions
et sont faits*

*8-10
M
accordé
14/10/52
10
Uz*

Nouvelles attributions des Commissions Budgétaires

-:-:-:-:- (Budget d'Exploitation)

1ère CommissionPrésident : ~~M. MICHEL .~~

Recettes	Chapitre 1	- Trafic
	" 2	- Prestations diverses
	" 3	- Cessions et travaux pour les tiers
	" 6	- Armement maritime
	" 7	- Produits financiers
	" 8	- Participations conventionnelles
Dépenses	Chapitre 0	- Charges patronales
	" 1	- Administration générale et dépenses générales
	" 6	- Armement maritime
	" 7	- Prix de revient des cessions et travaux pour les tiers
	" 9	- Charges financières et divers

2ème CommissionPrésident : ~~M. CUSIN .~~

Dépenses	Chapitre 2	- Exploitation
	" 3	- Matériel et Traction

3ème CommissionPrésident : ~~M. MOREAU-NERET .~~

Recettes	Chapitre 5	- Energie Electrique
Dépenses	Chapitre 4	- Voie et Bâtiments
	" 5	- Energie Electrique

4ème CommissionPrésident : ~~M. BLUM-PICARD .~~

Recettes	Chapitre 9	- Suppression d'éléments d'actif
Dépenses	Chapitre 8	- Charges de renouvellement .

B

des attributions
Répartition actuelle des Commissions Budgétaires

-:-:-:-:-:-:-:-

1ère COMMISSION -

Budget d'Exploitation :

- Chap. I des recettes : Recettes du trafic
- " II des recettes : Recettes diverses
- " I des dépenses : Administration Générale, Dépenses générales,
charges patronales.
- " VI des dépenses : Diverses.
- " VII des dépenses : Fonds de renouvellement
- "VIII des dépenses : Charges diverses - Primes d'exploitation.

2ème COMMISSION -

Budget d'Exploitation :

- Chap. II des dépenses : Exploitation
- " III des dépenses : Matériel et Traction

3ème COMMISSION -

Budget d'Exploitation :

- Chap. IV des dépenses : Voie et Bâtiments
- " V des dépenses : Energie Electrique

4ème COMMISSION -

Budget d'établissement et de Reconstitution-Equipement

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 11 juillet 1951

p.14

VIII - Questions diverses

c) Remplacement de M. OURADOU et de M. THUILLIER
dans les Comités ou Commissions budgétaires

M. LE PRESIDENT propose au Conseil de désigner M. BODEAU aux lieu et place de M. OURADOU comme membre du Comité de Trésorerie et de la 1ère Commission Budgétaire, mais de maintenir à M. OURADOU sa qualité de Membre du Comité des Comptes Hors-Budget.

Il rappelle, d'autre part, que M. THUILLIER, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet dernier, avait été désigné par le Conseil comme Secrétaire du Comité des Marchés et du Comité des Titres. Il est proposé de le remplacer dans ces fonctions par M. MARCY, Secrétaire du Conseil d'Administration, qui assure déjà le secrétariat des autres Comités et Commissions constitués au sein de celui-ci et qui aura la possibilité de se faire assister ou suppléer.

M. MICHEL, en tant que Président du Comité des Comptes Hors-Budget, ne peut qu'appuyer la proposition de M. le Président tendant à maintenir M. OURADOU à ce dernier Comité.

Le Conseil approuve les propositions de M. le Président.

QUESTION IX - Réorganisation du Comité du Budget et des
Comptes et des Commissions budgétaires.

p.17

M. LE PRESIDENT rappelle que les Commissions budgétaires, instituées par décision du Conseil d'Administration des 15 et 22 décembre 1948, ont accompli une tâche très importante et contribué puissamment, en collaboration étroite avec la Direction Générale et les Services, à l'effort d'économies réalisé par la S.N.C.F. depuis cette date.

Il s'agit donc d'une institution efficace sur le principe de laquelle il ne paraît pas qu'il y ait lieu de revenir. Toutefois, les modifications qui viennent d'intervenir dans la composition du Conseil rendent nécessaire une révision de la composition de ces Commissions, et il paraît opportun de profiter de cette occasion pour apporter corrélativement certaines améliorations inspirées par l'expérience acquise à l'organisation générale de ces Commissions et à celle du Comité du Budget et des Comptes.

L'examen des budgets d'exploitation et d'investissements de la S.N.C.F., ainsi que des révisions auxquelles ils donnent lieu, est actuellement confié, préalablement à leur approbation par le Conseil d'Administration, d'abord à 6 Commissions budgétaires puis au Comité du Budget et des Comptes.

Le premier inconvénient que cette organisation a fait apparaître est un défaut de lien entre les différentes Commissions : il existe; en effet, une corrélation évidente entre les crédits prévus aux divers chapitres du budget d'exploitation et, plus encore, entre les différents postes du budget d'investissements.

Pour obvier à cet inconvénient, il avait été nécessaire de tenir soit des conférences des présidents des différentes commissions, soit des réunions plénières de l'ensemble des membres de ces Commissions qui ne différaient guère, par leur composition, d'une séance du Conseil d'Administration lui-même.

Il semble nécessaire, en second lieu, de préciser les attributions respectives des Commissions budgétaires et du Comité du Budget et des Comptes.

Enfin, le nombre des Commissions apparaît un peu excessif, et il en résulte des difficultés pratiques pour assurer leurs réunions dans le délai assez bref généralement imparti pour l'examen des budgets.

Compte tenu des observations qui précèdent, M. LE PRÉSIDENT propose l'organisation générale suivante :

A. - En ce qui concerne le Budget d'Exploitation, son examen serait assuré par 3 Commissions budgétaires, dont l'effectif serait maintenu à 3 membres, la coordination des travaux de ces Commissions étant assurée par le Comité du Budget et des Comptes. Celui-ci serait chargé d'arrêter définitivement les propositions à soumettre au Conseil d'Administration.

Les attributions respectives des 3 Commissions budgétaires seraient fixées par chapitres du budget, dans sa nomenclature actuelle, ainsi qu'il suit :

1ère Commission - Chapitres I et II des Recettes
Chapitres I (Administration Générale), VI (Divers)
VII (Fonds de renouvellement) et VIII
(Prime d'exploitation et Charges
financières) des Dépenses

2ème Commission - Chapitres II (Exploitation) et III (Matériel
et Traction) des Dépenses

3ème Commission - Chapitres IV (Voie et Bâtiments) et V (Energie
électrique) des Dépenses

B. - En ce qui concerne les Budgets d'investissements, leur examen serait assuré par une Commission unique dite 4ème Commission budgétaire. En effet, cet examen souffre difficilement une ventilation entre plusieurs Commissions. Il en est ainsi tout particulièrement dans les circonstances actuelles où la pénurie générale des crédits d'investissements tend à ramener la fixation des budgets à un simple arbitrage entre des besoins également pressants. Toutefois, si la Commission le jugeait utile, elle pourrait évidemment demander à un ou plusieurs de ses membres de se spécialiser dans l'examen d'une question particulière (matériel, électrification, etc.....). Eu égard à ces considérations, l'effectif de cette 4ème Commission budgétaire serait porté à 6 membres.

C. - En dehors de l'examen des budgets d'exploitation et d'investissements et des révisions auxquelles ils peuvent donner lieu, le Comité du Budget et des Comptes conserverait, bien entendu, ses attributions actuelles en ce qui concerne les documents comptables à soumettre à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires.

De leur côté, les Commissions budgétaires pourraient être chargées, le cas échéant, par le Président ou par le Conseil, d'une étude particulière sur une question rentrant, à raison de

.....

ses incidences budgétaires, dans leur compétence, conformément à la pratique déjà suivie.

La composition de ces différents organismes pourrait être fixée ainsi qu'il suit, ces propositions s'inspirant du souci de maintenir autant que possible, dans leurs fonctions actuelles, les membres du Conseil faisant déjà partie de Commissions budgétaires, de façon à bénéficier de l'expérience qu'ils ont acquise, tout en faisant appel à la compétence des nouveaux administrateurs :

I - Comité du Budget et des Comptes (10 membres au lieu de 13)

Président : M. le Président du Conseil d'Administration

Membres : MM. les Vice-Présidents du Conseil
MM. les Présidents des Commissions budgétaires.

M. GOETZE
M. LE VERT
M. PAILLIEUX

II - Commissions budgétaires :

1ère Commission

Président : M. MICHEL

Membres : MM. de LAVIT, OURADOU.

2ème Commission

Président : M. CUSIN

Membres : MM. BENOIST, RENAUD

3ème Commission

Président : M. MOREAU-NERET

Membres : MM. PAILLIEUX, RENAUD

4ème Commission

Président : M. BLUM-PICARD

Membres : MM. CUSIN, LE VERT, MOREL-JOURNEL,
REDON, RENAUD.

III - Le Secrétariat du Comité du Budget et des Comptes et des

.....

diverses Commissions serait assuré par M. MARCY, Inspecteur Principal, adjoint du Secrétaire du Conseil d'Administration, qui pourrait se faire assister de fonctionnaires appartenant au Service du Budget et des Contrôles.

Le Conseil approuve ces propositions.

Réorganisation des Commissions budgétaires

A
Les Commissions budgétaires, instituées par décision du Conseil d'Administration des 15 et 22 décembre 1948, ont accompli une tâche très importante et contribué puissamment, en collaboration étroite avec la Direction Générale et les Services, à l'effort d'économies réalisé par la S.N.C.F. depuis cette date.

Il s'agit donc d'une institution efficace sur le principe de laquelle il ne paraît pas qu'il y ait lieu de revenir. *Toutefois*

Les modifications qui viennent d'intervenir dans la composition du Conseil rendent, *toutefois*, nécessaire une révision de la composition de ces Commissions. *et il paraît*

Il est opportun de profiter de cette occasion pour apporter corrélativement certaines améliorations inspirées par l'expérience acquise à l'organisation générale de ces Commissions. *et à celle du Comité du Budget et des Comptes.*

L'examen des budgets d'exploitation et d'investissements de la S.N.C.F., ainsi que des révisions auxquelles ils donnent lieu, est actuellement confié préalablement à leur approbation par le Conseil d'Administration, d'abord à 6 Commissions budgétaires, puis au Comité du Budget et des Comptes. ~~La composition et les attributions des diverses Commissions budgétaires et du Comité du Budget et des Comptes sont indiquées dans l'annexe ci-jointe.~~

.....

Le premier inconvénient que cette organisation a fait apparaître est un défaut de lien entre les différentes Commissions : il existe, en effet, une corrélation évidente entre les crédits prévus aux divers chapitres du budget d'exploitation et, plus encore, entre les différents postes du budget d'investissements; ~~c'est ainsi que les crédits relatifs au matériel, d'une part, aux installations fixes, d'autre part, sont fonction, les uns comme les autres, d'un programme d'ensemble relatif à l'électrification; il est plus arbitraire encore de scinder les crédits relatifs aux installations fixes suivant qu'ils se réfèrent à l'établissement proprement dit ou à la reconstitution.~~

Pour obvier à cet inconvénient, il avait été nécessaire de tenir soit des conférences des présidents des différentes Commissions, soit des réunions plénières de l'ensemble des membres de ces Commissions qui ne différaient guère, par leur composition, d'une séance du Conseil d'Administration lui-même.

En outre, ^{en second lieu,} il semble nécessaire de préciser les attributions respectives des Commissions budgétaires et du Comité du Budget et des Comptes.

Enfin, le nombre des Commissions apparaît un peu excessif, et il en résulte des difficultés pratiques pour assurer leurs réunions dans le délai assez bref généralement imparti pour l'examen des budgets, ~~sans préjudice de la tâche matérielle fort lourde qui incombe de ce chef aux fonctionnaires participant aux travaux de ces Commissions ou assurent leur secrétariat.~~

Compte tenu des observations qui précèdent, ^{W. le Président} il semble que l'on pourrait envisager l'organisation générale suivante :

A. - En ce qui concerne le Budget d'Exploitation, son examen serait assuré par 3 Commissions budgétaires, dont l'effectif serait maintenu à 3 membres, la coordination des travaux de ces Commissions étant assurée par le Comité du Budget et des Comptes. Celui-ci serait chargé d'arrêter définitivement les propositions à soumettre au Conseil d'Administration .

Les attributions respectives des 3 Commissions budgétaires, pourraient être ^{maintenues} fixées soit par chapitres du budget dans sa nomenclature actuelle, ^{ainsi qu'il suit :} soit par nature de dépenses (personnel, matières, travaux, divers). ~~et la répartition en résultant~~

Après examen de la question il est apparu préférable de ~~fixer ces attributions par chapitres du budget. Dans ces conditions la répartition des attributions pourrait être la suivante :~~

1ère Commission

- Chapitres I et II des Recettes
- Chapitres I des Dépenses (Administration Générale),
- Chapitre VI des Dépenses (Divers),
- Chapitre VII des Dépenses (Fonds de renouvellement)
- Chapitre VIII " " (Prime d'Exploitation et Charges financières).

2ème Commission

- Chapitre II des Dépenses (Exploitation)
- Chapitre III " " (Matériel et Traction)

3ème Commission

- + Chapitre IV des Dépenses (Voie et Bâti-ments)
- Chapitre V des Dépenses (Energie électrique)

des dépenses

B.- En ce qui concerne les Budgets d'investissements, leur examen serait assuré par une Commission unique. ^{de la 4^{ème} Commission budgétaire} En effet, comme il a été indiqué plus haut, cet examen souffre difficilement une ventilation des différents éléments budgétaires entre plusieurs ^{Commissions} ~~organes~~. Il en est ainsi tout particulièrement dans les circonstances actuelles où la pénurie générale des crédits d'investissement tend à ramener la fixation des budgets à un simple arbitrage entre des besoins également pressants. Toutefois, si la Commission le jugeait utile, elle pourrait évidemment demander à un ou plusieurs de ses membres de se spécialiser dans l'examen d'une question particulière (matériel, électrification, etc...). Eu égard à ces considérations, l'effectif de cette 4^{ème} Commission budgétaire serait porté à 5 membres.

C.- En dehors de l'examen des budgets d'exploitation et d'investissements et, le cas échéant, ~~sur décision du Président~~, des révisions auxquelles ils peuvent donner lieu, le Comité du Budget et des Comptes conserverait, bien entendu, ses attributions actuelles en ce qui concerne les documents comptables à soumettre à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires.

De leur côté, les Commissions budgétaires pourraient être chargées, le cas échéant, par le Président ou par le Conseil, d'une étude particulière sur une question rentrant, à raison de ses incidences budgétaires, dans leur compétence, conformément à la pratique déjà suivie.

La composition de ces différents organismes pourrait être fixée ainsi qu'il suit, ces propositions s'inspirant du souci de maintenir autant que possible, dans leurs fonctions actuelles des membres du Conseil, de façon à bénéficier de l'expérience qu'ils ont acquise, tout en faisant appel à la compétence des nouveaux administrateurs :

I - Comité du Budget et des Comptes (10 membres au lieu de 13)

Président : M. le Président du Conseil d'Administration

Membres : MM. les Vice-Présidents du Conseil
MM. les Présidents des Commissions budgétaires.

M. GOETZE
M. LE VERT
M. PAILLIEUX

II - Commissions budgétaires :

1ère Commission

Président : M. MICHEL

Membres : MM. de LAVIT, OURADOU

2ème Commission

Président : M. CUSIN

Membres : MM. BENOIST, RENAUD

3ème Commission

Président : M. MOREAU-NERET

Membres : MM. RENAUD, PAILLIEUX

.....

4ème Commission

Président : M. BLUM-PICARD

Membres : MM. RENAUD, MOREL-JOURNEL,
LE VERT et REDON.

III - Le Secrétariat du Comité du Budget et des Comptes
et des diverses Commissions serait assuré par M. MARCY,
Inspecteur Principal, ^{adjoins du Secrétaire} au Secrétariat du Conseil d'Administra-
tion, ^{qui fournait le personnel} assisté de fonctionnaires du Service du Budget et
des Contrôles. ^(appartenant au)

B

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du
Conseil d'Administration

Paris, le 24 décembre 1948

D-641/17

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. a pris acte, dans sa séance du 22 décembre 1948, de la décision du Gouvernement, dont vous avez bien voulu me faire part, de proposer que soit fixé à 71 milliards en principal, non compris les frais généraux, le montant global des crédits d'investissement qui seraient alloués à la S.N.C.F. pour 1949.

Ce montant serait réparti de la manière suivante :

- Budget de Reconstitution-Equipement 38 milliards
- Budget d'Etablissement 33 milliards

Les instructions utiles ont été données pour que, à bref délai, il soit procédé à une ventilation provisoire de ce crédit global entre les différents postes de ces budgets.

Je tiens, d'autre part, à vous informer que j'ai confié l'examen détaillé de ces postes à un certain nombre de Commissions, composées de membres de notre Conseil, comme je l'ai fait pour le Budget d'Exploitation. Les conclusions auxquelles aboutiront ces Commissions nous amèneront peut-être, lors des révisions budgétaires ultérieures, à apporter certaines modifications à nos propositions initiales. Aussi notre Conseil a-t-il demandé, pour ce qui concerne les budgets de Reconstitution-Equipement et d'Etablissement, que cette ventilation ne présente qu'un caractère indicatif et que la possibilité soit réservée d'effectuer, en cours d'exercice, des virements entre certains postes. Il m'a prié d'insister auprès de vous pour que les textes qui seront soumis à cet effet au Parlement ne soient pas de nature à faire obstacle à ces modifications éventuelles.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Marcel FLOURET.

Monsieur Christian PINEAU,
Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme.

du 22 décembre 1948

Questions diverses

e) Budgets d'Etablissement et de Re-
constitution - Equipement de 1949

p.15

M. LE PRESIDENT rappelle qu'il a soumis au Conseil, lors de sa dernière séance, les prévisions concernant les dépenses d'investissement pour 1949. Depuis, a été verbalement portée à sa connaissance la décision prise par le Gouvernement de fixer à 71 milliards, en principal, le montant total des crédits d'investissement qui seraient alloués à la S.N.C.F. en 1949, non compris, d'une part, les dépenses d'intérêt général évaluées en principal à 2.300 M., d'autre part, les frais généraux qui s'élèvent à environ 6 milliards.

La ventilation de ces crédits entre les différents chapitres de ces budgets sera indiquée ultérieurement.

D'autre part, le Conseil a décidé, dans sa dernière séance, de confier à un certain nombre de Commissions l'examen du budget d'Exploitation de l'exercice 1949.

Il paraît indispensable d'adopter une procédure analogue pour l'examen des projets de budgets d'Etablissement et de Reconstitution-Equipement tels qu'ils vont être établis sur la base d'un total de crédits d'investissement de 71 milliards.

Il propose de répartir les postes de ces budgets ainsi qu'il suit entre les différentes Commissions :

- 1ère Commission -
Installations fixes (Etablissement)
y compris mobilier et outillage connexes sauf électrification, usines hydro-électriques et logements.
- 2ème Commission -
Logements (Etablissement et Reconstitution)
Dépenses de caractère social
Participations financières.
- 3ème Commission -
Matériel roulant (Etablissement et Reconstitution) y compris mobilier et outillage connexes.
- 4ème Commission -
Electrification - Usines hydro-électriques.
- 5ème Commission -
Installations fixes (Reconstitution)
y compris mobilier et outillage connexes sauf logements.

Il demande à ces Commissions de bien vouloir examiner, par priorité, ces deux projets de budgets.

M. BOUTET croit savoir que la répartition de ce crédit global entre les différentes catégories de dépenses, telle qu'elle sera fixée par les Pouvoirs Publics, aura un caractère définitif et ne pourra être modifiée. Or il est nécessaire que, au contraire, cette répartition puisse éventuellement être révisée. Il suggère que le Conseil émette un voeu en ce sens, étant entendu que toute modification ne serait faite qu'avec l'accord et sous le contrôle du Ministre.

M. LE PRESIDENT déclare qu'une lettre sera adressée au Ministre à ce sujet.

Le Conseil approuve les propositions qui lui sont soumises.

Questions diverses

a) Commissions chargées d'examiner le budget
d'Exploitation de 1949.

p.31

M. LE PRESIDENT expose qu'il a l'intention de confier à des Commissions comprenant chacune 3 membres, choisis parmi les Administrateurs, l'examen du budget d'Exploitation de la S.N.C.F. pour 1949.

Ces Commissions auraient notamment pour but de rechercher s'il est possible de réduire les dépenses proposées, comme suite

à la lettre qui a été adressée le 3 décembre à M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme.

Compte tenu des préférences que certains membres du Conseil lui ont fait connaître, M. le Président propose, pour ces Commissions, la composition suivante :

Chapitre 1er du Budget :

Administration Générale, Dépenses Générales, Charges patronales :

M.M. ARON, GETTEN, OURADOU.

Chapitre 2 :

Exploitation :

M.M. AGUILLON, ARON, REDON.

Chapitre 3 :

Matériel et Traction :

M.M. BENOIST, BIZOT, CUSIN.

Chapitres 4, 5 et 6 :

Voie et Bâtiments, Energie Electrique et Divers :

M.M. CLAUDON, MOREAU-NERET, PAILLIEUX.

Chapitres 7 et 8 :

Fonds de renouvellement, Charges diverses, primes d'exploitation :

M.M. GETTEN, de LAVIT, TRON.

Chapitre des Recettes :

M.M. CUSIN, de LAVIT, MICHEL.

Chacune de ces Commissions désignera son Président.

Le Secrétariat Général des diverses Commissions sera placé sous la direction de M. MARCY, qui s'adjoindra des agents du Service du Budget spécialement chargés de suivre les travaux de chacune des Commissions précitées.

Le Conseil approuve ces propositions.